

PROCES – VERBAL
des délibérations du conseil municipal

Séance du 15 février 2018

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 9

Sous la présidence de monsieur le maire.

Membres présents : GROELL Geneviève présente à partir de la fin du point n° 7, HEIMBURGER Michel, MANSUY Joël, SCHERRER Didier, PEQUIGNOT Daniel, FISCHER Jean-Lou, GROSDMANGE Stéphanie, DA COSTA Nathalie, WELKER-JENN Caroline.

Membres absents excusés : RUSCH-COLOM Maéva, STENGER Frédéric.

Monsieur Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les conseillers présents.

1) Approbation du compte rendu du 4 décembre 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte rendu du 04 décembre 2017.

2) Servitude de passage.

Le maire demande à la conseillère Caroline Welker-Jenn de sortir de la salle afin de ne pas prendre part à la décision concernant ce point. Il rappelle la délibération du conseil en date du 20 juin 2017, évoquant la mise en place d'une servitude de passage longeant en partie la parcelle 83 section 7 propriété communale. En effet, afin que l'exploitant puisse accéder à son futur bâtiment d'élevage au lieu-dit « Baeselbach », il est nécessaire de réaliser une servitude de passage. Il est proposé que la servitude soit accordée à l'euro symbolique, et que l'acte sera passé à l'étude de Maître Hertfelder, notaire à Thann. L'ensemble des frais relatifs à la constitution de la servitude (géomètre, notaire) seront à la charge du bénéficiaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- accepte la mise en place de la servitude de passage
- approuve les modalités et les conclusions de la convention autorisant le passage sur la parcelle concernée
- autorise M. le maire, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

3) Sentier du Club Vosgien.

Suite à un récent entretien avec un négociant en bois, celui-ci souhaite utiliser l'accès du chemin cadastral situé dans la continuité de la rue du Kohlberg et qui débouche sur la route Joffre en direction du Col du Hundsruck. Compte tenu de la configuration des lieux sur l'ensemble du dit chemin, ligne de crête, les arbres pourraient dévaler sur les maisons en contrebas. La largeur du chemin étant inférieure à 2 mètres par endroit ne permet pas le passage d'un engin forestier sans empiéter sur les parcelles appartenant à de nombreux propriétaires de part et d'autres. Aussi ce chemin qui a plutôt l'aspect d'un sentier, est utilisé et balisé par le Club Vosgien. Etant donné que le débardage par engin mécanique est à proscrire, la seule solution qui reste envisageable est par moyen de traction animale, en prenant toutes les précautions d'usage. Après différents échanges, le conseil municipal à l'unanimité approuve ladite décision.

4) Bilan rencontre avec l'ADAUHR – Réhabilitation du local atelier technique.

Le maire informe que le local atelier technique et pompier est chauffé par la chaufferie collective bois et malheureusement très peu, voire pas isolé. Afin de pallier à ce problème, il a été convenu de remédier à celui-ci. Il a été décidé de solliciter les services de l'Adauhr pour une assistance à maître d'ouvrage, comme cela a été le cas lors de la mise en place de la chaufferie collective. Cette convention se chiffre à 6 141,00 € TTC. Le maire rappelle la rencontre du mercredi 14 février avec deux techniciens du service de l'Adauhr. Une visite des locaux nous a permis d'évaluer les différents volumes par niveau du bâtiment. Suite à celle-ci, et de par les idées des techniciens, il a été évoqué sommairement les projets de réhabilitation du dit-bâtiment. En tenant compte des différentes contraintes règlementaires et techniques, il a été convenu d'engager une étude de faisabilité, qui quant à elle, sera financée à hauteur de 70 %. Le maire précise que pour pouvoir bénéficier d'aides financières pour les travaux, le projet devra répondre aux exigences de Climaxion, programme de l'Ademe et de la Région Grand Est, en faveur de la transition énergétique. Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention d'assistance à maître d'ouvrage pour ce projet.

5) Silo granulés bois.

Le maire commente la réunion de réception des travaux de la chaufferie collective qui a eu lieu mardi 6 février, en présence du cabinet Vito conseils et de quelques techniciens représentant les entreprises. Lors de cette rencontre, l'agent communal a relevé différents points de dysfonctionnement et les entreprises se sont engagées à y remédier dans les plus brefs délais. Aussi la porte du silo qui a été récupérée de l'ancienne chaudière fioul, n'est pas complètement étanche, de ce fait, il est impératif de prévoir son remplacement.

6) Achat matériel technique.

En raison de sa vétusté, il a été convenu de renouveler une partie de l'outillage portatif perceuse-visseuse, meuleuse, etc ... ainsi que d'une raboteuse pour le service technique. Aussi une pompe à eau semble nécessaire, cet équipement aura aussi un usage pour les sapeurs-pompiers. A noter que ce matériel sera acquis avant le vote du nouveau budget, et payés avec les restes à réaliser du budget de l'an passé pour une somme équivalente à 2 500,00 € TTC.

7) Opération Haut-Rhin propre et action citoyenne.

La traditionnelle opération Haut-Rhin propre aura lieu samedi 7 avril. Aussi une action citoyenne aura lieu au même moment, afin de débroussailler le talus entre l'aire de jeux et le

CM du 15/02/2018

plateau sportif dans le but de préparer une boucle VTT à destination des jeunes du village. Les obstacles posés à même le sol seront confectionnés uniquement avec des matériaux végétaux. Ce projet est élaboré en partenariat avec l'association Mountain Bikers Foundation.

Venue de Geneviève GROELL.

8) Renouvellement de la protection sociale complémentaire prévoyance

Le maire explique que le contrat initialement passé avec le Centre de Gestion arrive bientôt à échéance. Il est proposé aux communes adhérentes de participer à nouveau à cette campagne de consultation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Haut-Rhin va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance complémentaire ;
- prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision ou non de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Haut-Rhin à compter du 1er janvier 2019.
- détermine le montant et les modalités de sa participation pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit, pour la prévoyance :
La valeur estimée de la participation financière est :
- entre 182,00 € et 237,00 € par an et par agent

9) Communications.

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au maire par le conseil municipal

Le conseil municipal prend note de la décision suivante :

A) Droits de préemption urbain :

Exercice du droit de préemption dans les conditions suivantes :

- a) Déclaration d'intention d'aliéner transmise le 2 janvier 2018 par Maître Fritsch Evelyne, notaire à Mulhouse.

Propriétaires : Consorts Kieffer

Parcelle : n° 345/264, section n° 2 contenance 15 ares environ
au lieu-dit Rue des Montagnards

Prix : 197 000,00 € (dont 7 000,00 € de mobilier)

Acquéreur : Mme et Mr Welker Gérard

La commune ne souhaite pas préempter. Retour du courrier au notaire : le 3 janvier 2018.

- b) Déclaration d'intention d'aliéner transmise le 25 janvier 2018 par Maître Muller Philippe, notaire à Mulhouse.

Propriétaires : Mmes Lerch Gaëlle et Margaux

Parcelle : n° 509, section n° 2 contenance 1 are 52 ca
au lieu-dit Rue des Montagnards

Prix : 7 500,00 €

Acquéreur : Mr Florence Thierry

La commune ne souhaite pas préempter. Retour du courrier au notaire : le 25 janvier 2018.

- c) Déclaration d'intention d'aliéner transmise le 31 janvier 2018 par Maître Maupomé Catherine, notaire à Masevaux-Niederbruck.

Propriétaires : Mme et Mr Delforge-Marchand Bastien

Parcelles : n° 123, 124, section n° 3 contenance 1 ha 1 are 27 ca
au lieu-dit Rue des Buissonnets

Prix : 181 000,00 € (dont 10 000,00 € de mobilier)

Acquéreur : Mme et Mr Fix-Bouchouit Raphaël

La commune ne souhaite pas préempter. Retour du courrier au notaire : le 31 janvier 2018.

Zone humide

Le maire regrette de ne pas avoir de nouveaux éléments sur ce dossier, en raison de l'arrêt de maladie de l'agent de développement en charge de cette opération. Il propose néanmoins de prendre contact avec les services du Département instructeurs des campagnes de programmation.

Réunion nouveaux habitants et réunion publique

Comme il a été convenu lors de la dernière réunion maire et adjoints, une réunion à destination des nouveaux habitants aura lieu mardi 24 avril à 19 h au foyer rural. A l'issue de celle-ci, une réunion publique adressée à tous les villageois débutera le même jour à partir de 20 h.

Remplacement du chauffe-eau à la ferme auberge des Buissonnets

Le maire demande à la conseillère Caroline Welker-Jenn de sortir de la salle afin de ne pas prendre part à la décision concernant ce point. Le maire apporte un complément d'information, suite au message reçu initialement par voie électronique. Vu l'urgence, le conseil municipal à l'unanimité, décide du remplacement immédiat du chauffe-eau.

Par la même occasion, il ouvre une discussion sur le remplacement de la chaudière à la ferme auberge. Il reprend les différents éléments suite à l'analyse qui nous a été faite lors du conseil en date du 4 décembre dernier. Après différents échanges, le conseil à l'unanimité, décide du remplacement de la chaudière à la ferme auberge au courant de cette année.

Bulletin communal

En raison d'un oubli annonçant des noces de diamant, lors de la parution du bulletin communal, une information complémentaire aura lieu. Ce rattrapage annoncera aussi d'autres informations à venir. Avec nos excuses aux heureux jubilés.

10) Divers.

Chiens errants

Il est constaté une recrudescence de chiens errants, déambulant au quotidien dans les rues du village. Une information dans ce sens a été communiquée dans le bulletin communal. Aussi

lors des fréquentes tournées des équipes de la Brigade Verte, celle-ci informe les propriétaires sur les comportements à voir, et verbalise régulièrement les propriétaires des animaux à quatre pattes.

Ecole de musique municipale de Masevaux

L'école de musique lance un appel à subvention aux communes qui accueille des élèves venant de leur village. L'école de musique connaît depuis plusieurs années maintenant des problèmes financiers. Aussi, le Conseil Département participe financièrement au soutien de l'association si la commune engage le même montant de subvention que le Département à savoir 70 € par élève. Le maire rappelle la nouvelle compétence culture au sein de la Communauté des Communes Thann-Cernay, et se renseigne à ce sujet.

Amélioration pastorale Jenn Baptiste

Le maire demande à la conseillère Caroline Welker-Jenn de sortir de la salle afin de ne pas prendre part à la décision concernant ce point. Le maire informe que le locataire Mr Jenn Baptiste souhaite obtenir un dossier d'amélioration pastorale pour les terrains situés au lieu-dit « Hundsrucken ». D'après le projet déposé auprès des services de la Chambre d'Agriculture, seulement une partie de la parcelle 21 sera prise en compte. Le conseil municipal à l'unanimité, accepte la dite proposition et propose d'inscrire ce programme au budget primitif de 2018.

Association Hautes Vosges Randonnées

Le maire dresse un compte rendu de la réunion du 12 février qui a eu lieu au Cercle St-Thiébaud à Thann. Il déplore notamment que deux sites du réseau soit actuellement inoccupés. Le maire en tant que vice-président au sein de la Communauté de Communes de Thann-Cernay, souhaite évoquer les différents dysfonctionnement du réseau lors de la prochaine réunion de bureau.

Vélos électriques

La réception des vélos électriques triporteurs pour le service technique a eu lieu ces jours-ci. Le stockage des sept vélos à destination de la location est prévu au sous-sol dans un bâtiment communal, le rangement se fera par une attache fixé au mur. Dès les beaux jours, le service de location débutera, deux tarifs de location à la journée seront proposés. Le tarif de location pour les Bourbchois est fixé à 10,00 €/ jour, ce tarif conditionne aussi le nettoyage du matériel. Pour les usagers extérieurs, le tarif est fixé à 15,00 €/jour. Des parcours de deux distances seront également présentés aux usagés. Reste également à acquérir des casques pour garantir un maximum de sécurité. Après différents échanges, le conseil municipal à l'unanimité, accepte ces tarifs et conditions de locations.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 21 h 05.